

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD
D2026/46**

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 023-200085314-20260622-D2026461-DE



SEANCE DU 22 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin,

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur PETIT-COULAUD Bastien

Nombre de Conseillers Présents :

en exercice : 19

Présents : 17

Représentés : 1

Votants : 17

Exprimés : 18

Oui : 18

Non : 0

Abst. : 0

Mmes DURUDAUD Sabine, FACHE Anne-Marie, FAURY Laetitia, MARCEPOIL Marie, PARINET Liliane, PRADEAU Carine, DEMARGNE Céline, MICHAUD Maryvonne, SALADIN Christine, SIMONET Laura

MM BRUNET Jean-Pierre, JEANNET Jean-Louis, LAVEDER Jean-Pierre, PETIT-COULAUD Bastien, M. AUMEUNIER Sébastien, GUILLAUMOT Hervé, BOTON Sébastien

Excusé : M. LAROCHE Michel

Absents : M. ROYÈRE Joël

Pouvoirs : M. LAROCHE Michel donne pouvoir à M. PETIT-COULAUD Bastien

Secrétaire de séance : Mme PRADEAU Carine

OBJET : Amendes de police

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le règlement départemental relatif à la répartition de la dotation « Produit des amendes de police de l'année 2026 ».

Les opérations pouvant être financées relèvent des transports en commun et de la circulation routière :

- Projet dont le montant HT des travaux est supérieur à 10 000 € : taux de subvention de 25 %,
- Projet dont le montant HT des travaux est inférieur à 10 000 € : taux de subvention de 50 %.

Il présente les travaux retenus et le plan de financement ainsi établi :

PROJETS	COÛT HT	SUBVENTIONS 50 %	AUTOFINANCEMENT
Fourniture et pose de feux de récompense	5 345.50 €	2 672.75 €	2 672.75 €
Divers Panneaux de signalisation	923.00 €	461.50 €	461.50 €
Miroirs	742.80 €	371.40 €	371.40 €
Cônes de signalisations	267.00 €	133.50 €	133.50 €
TOTEM sécurité Enfants	2 112.50 €	1 056.25 €	1 056.25 €
Coussin Berlinois	600.00 €	300.00 €	300.00 €
TOTAL	9 990.80 €	4 995.40 €	4 995.40 €

Après avoir entendu M. le Maire et en avoir débattu, les membres du Conseil municipal :

- Approuvent ce plan de financement,
- Autorisent Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



Le Maire,
Certifie le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

La secrétaire de séance,
Carine PRADEAU